

## Outil : La Matrice des progrès en matière de financement de la santé de l'OMS

Comme vu précédemment (module 2, section A, référence 47), la Matrice des progrès en matière de financement de la santé de l'OMS, lancée en 2020, permet la comparaison des systèmes de financement de la santé de chaque pays par rapport à un ensemble d'objectifs de référence fondés sur des données probantes, définis comme 19 attributs souhaitables. Chaque attribut représente un élément essentiel d'un système de financement de la santé et indique la direction à suivre par les institutions, les politiques et les mesures de mise en œuvre pour se rapprocher de la CSU. En venant compléter les mesures quantitatives des avancées vers la CSU, telles que la protection financière et les estimations des dépenses de santé disponibles dans la [Base de données mondiale sur les dépenses de santé \(48\)](#), la Matrice des progrès en matière de financement de la santé permet d'évaluer l'évolution de l'élaboration et la mise en œuvre des politiques. Elle constitue un point de référence commun à plusieurs parties prenantes, qui consacreront ainsi le peu de ressources disponibles aux priorités et aux interventions qui s'imposent, ainsi qu'au suivi transparent des progrès dans le temps.